

# ELECTIONS 2024 POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE

## Proposition de candidat(s):

(Art. 6. du règlement grand-ducal modifié du 7 juin 2023)

Groupe \_\_\_\_\_

N°	Nom	Prénoms	Profession	Domicile (rue et localité)	Date de naissance	Société délégante (pour personnes morales uniquement)	E / S *	Ordre de remplacement membre suppl.	Signature **
1.									
2.									
3.									
4.									
5.									
6.									
7.									
8.									
9.									
10.									
11.									
12.									
13.									
14.									
15.									
16.									

\* E = effectif / S = suppléant

\*\* Par sa signature, le candidat déclare, sous la foi du serment, qu'il n'est pas déchu du droit électoral en vertu de l'article 23 de loi modifiée du 26 octobre 2010 portant réorganisation de la Chambre de Commerce

# ELECTIONS 2024 POUR LA CHAMBRE DE COMMERCE

## Dépôt de la liste des candidats et désignation d'un témoin:

(Art. 6. et Art. 7. du règlement grand-ducal modifié du 7 juin 2023)

La liste ci-dessus a été déposée le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures  
par le candidat/mandataire, M./Mme \_\_\_\_\_, aux mains du  
président du bureau électoral.

Le candidat/mandataire déclare en même temps:

- \* ne désigner aucun témoin.  
 \* désigner la personne suivante comme témoin :

Nom	Prénom	Domicile (rue et localité)

Le candidat/mandataire<sup>1</sup>,

Le président du bureau électoral,

.....  
(signature)

.....  
(signature)

\_\_\_\_\_  
\*cocher la case qui convient.

\_\_\_\_\_  
<sup>1</sup> Le mandataire doit être porteur d'une procuration